



**1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 : Les DIRECCTE se sont transformées en  
DREETS**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les DIRECCTE se sont réorganisées avec les services déconcentrés de la cohésion sociale (DRCS) au sein d'une nouvelle structure : les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Cette organisation est adaptée en Île-de-France avec une Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS), et en Outre-Mer avec des Directions de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS).

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> avril, chaque DREETS (DRIEETS ou DDETS) est le nouvel interlocuteur des employeurs et exerce notamment les missions de l'ancienne DIRECCTE : homologation des demandes de rupture conventionnelle, homologation ou validation des PSE, etc.